

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE",
sont en ligne sur www.serce.fr,
rubrique "[Publications / La presse lue par le SERCE](#)"

ZOOM

Les chiffres clés des Contrats de Performance Énergétique (CPE)

Créé en 2006 par l'Ademe, le Cerema et le CSTB, l'Observatoire des Contrats de Performance Énergétique (CPE) a présenté la 3^{ème} édition de ses chiffres clés à l'occasion d'un webinaire. Les avis de publicité et d'attribution publiés au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), dans la presse spécialisée et via le réseau de l'Observatoire ont été analysés. Seuls les CPE proposant un engagement d'amélioration par rapport à une situation de référence, une garantie de résultats énergétiques et une rémunération du titulaire lié à l'atteinte des objectifs de performance ont été retenus. Cette veille a permis d'identifier **329 CPE publics, attribués entre 2007 et 2020**.

Si entre 2012 et 2019, on dénombrait une trentaine de CPE par an, la crise sanitaire et le report des élections municipales ont abaissé leur nombre à 20 en 2020. Le plan de relance devrait entraîner une augmentation en 2021 et 2022 comme le note **Pascal Lebreton du Cerema Hauts-de-France** qui constate que " le nombre de consultations pour recruter des AMO afin de mettre en place des CPE augmente, cela frémit ". Dans le détail, les CPE sont plus représentés en région Auvergne-Rhône-Alpes (99) où la **SPL Oser** est très active, et en Ile de France (47) tandis qu'on en dénombre seulement 4 en Bretagne et aucun en Corse.

Pour moitié, les signataires sont des communes " mais compte tenu de leur nombre, elles restent sous-représentées, et constituent donc une marge de progression énorme ". Au deuxième rang, se trouvent les régions, puis les organismes HLM.

30 % des CPE concernent le parc tertiaire d'enseignement, 29 % les autres bâtiments des collectivités et 16 % le résidentiel collectif.

13 % des CPE concernent des bâtiments d'une superficie comprise entre 1 000 et 5 000 m², 10 % entre 5 000 et 10 000 m².

Les marchés de partenariat (ex PPP) sont peu usités. " Si le financement privé paraissait plus simple à l'origine, depuis la création des Crem, REM et marchés globaux de performance, le financement est devenu massivement public " juge Pascal Lebreton. **La plupart des CPE sont attribués via des procédures avec négociation. Ils sont également répartis entre des marchés de travaux et des marchés de services.** " Très peu de CPE sont des marchés de fournitures, car ils incluent rarement la fourniture d'énergie ".

La plupart des CPE sont conclus pour **une durée moyenne de 8 ans**. Celle-ci varie selon la nature du contrat : **les CPE services représentent 11 % des contrats, les CPE systèmes plus de la moitié à 54 %, et les CPE globaux 35 %.**

Dans le secteur privé, 108 questionnaires ont été remontés à l'Observatoire. Ils concernaient principalement des opérations effectuées sur le marché tertiaire et francilien. D'après l'OID, qui a rejoint l'observatoire en 2020, le CPE est assez souvent utilisé par les maîtres d'ouvrages privés qui apprécient la flexibilité des options en plébiscitant " les CPE services, les durées de contrats courtes – parfois, d'un an seulement ! – et la conclusion d'un contrat par bâtiment, pour pouvoir céder plus facilement des actifs. "

► Téléchargez la [présentation des Chiffres clés de l'Observatoire des CPE](http://www.observatoirecpe.fr)
(source : <http://www.observatoirecpe.fr>)

> www.lemoniteur.fr – 9/11/21

> ECONOMIE

En 2019 et en 2020, l'Europe était submergée par la **fibre optique chinoise bon marché. Les industriels européens (Prysmian, Acome, Corning, Nexans...)** avaient alors alerté Bruxelles estimant qu'il s'agissait de **concurrence déloyale**, mettant en péril la capacité de production européenne. Après un an d'enquête, la **Commission européenne a décidé de sanctionner les producteurs chinois pour dumping**. L'Union européenne augmentera les droits de douane de 20 à 44 % en fonction des exportateurs. Une décision bien accueillie par les industriels européens. " Nous étions décotés de 20 à 30 % par les producteurs chinois, cela va rétablir l'équilibre. Les câbles taxés à plus de 40 % ne pourront même plus passer " souligne **Jacques de Heere, Président du groupe Acome**. Toutefois les industriels redoutent désormais que leurs concurrents chinois ne contournent les sanctions en exportant uniquement la fibre qu'il sera ensuite possible de gagner en Europe. " Une câblerie a déjà été achetée par un industriel chinois en Espagne. D'autres en construisent en Europe de l'Est " explique Jacques de Heere.

Les Echos – 19/11/21

D'après la **Commission européenne**, la France fait figure de bon élève au sein de la zone euro. Selon ses prévisions économiques, **le taux de croissance hexagonal atteindrait 6,5 % en 2021** (Bercy table sur 6,25 %) et devrait " *rester solide en 2022 et 2023* ". Au niveau européen, l'économie de l'Union " *a retrouvé son niveau de production d'avant la pandémie* " au 3^{ème} trimestre 2021. Bruxelles prévoit un taux de croissance de 5 % en 2021. Malgré ce bilan positif, elle reste néanmoins vigilante craignant une possible reprise de l'épidémie, les tensions mondiales sur les chaînes d'approvisionnement et l'inflation qui s'élevait à 4,1 % dans la zone euro en octobre, sur un an, entretenue par la hausse des prix de l'énergie et les effets des mesures de relance. **Sur l'année, la Commission prévoit un taux d'inflation de 2,6 %.**

> [Contexte - 12/11/21 - Les Echos - 17/11/21](#)

Trois amendements au Projet de Loi de Finances 2022 permettront de " *sanctuariser* " les financements destinés au **Plan France 2030**. Au total **une enveloppe de 34 Mds €** sera engagée, dont **3,5 Mds € seront décaissés dès 2022**. 100 M€ seront destinés dès 2022 au nucléaire, qui se verra attribuer sur 10 ans 1 Md € dans le cadre du plan. 340 M€ financeront l'hydrogène décarboné et les énergies renouvelables sur un total de 2,3 Mds €. En 2022, la décarbonation de l'industrie se verra octroyée 50 M€ sur les 5 Mds de prévus par le plan. Des indicateurs de performance seront définis afin d'établir un " *exercice annuel de revue des stratégies* ", le premier étant prévu en juin 2022. Chaque priorité du plan France 2030 fera prochainement l'objet d'une présentation dédiée. L'un des amendements ébauche la mise en place de la gouvernance de France 2030, attendue pour cette fin d'année. Il tient compte des recommandations formulées par la **Cour des Comptes** afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité du Plan, " *d'autoriser le financement de projets situés plus en aval de la chaîne de production* " et de renforcer l'évaluation de l'emploi des fonds.

> [Energie - 4/11/21 - Contexte - Les Echos - Le Figaro - 3/11/21](#)

La Direction des Affaires Juridiques de Bercy a mis en ligne **25 fiches pratiques sur la vie des contrats** : forme des prix, avances, délais d'exécution, pénalités, circonstances imprévisibles, etc. Dix fiches abordent plus particulièrement **les CCAG Maîtrise d'œuvre et Travaux**. L'une d'entre elle (n° 18) concerne les prix et aborde notamment le **principe de révision des prix des marchés de plus de 3 mois**, tandis qu'une autre traite de **l'augmentation de la durée de chantier** (n° 20). Les **CCAG Travaux** font l'objet de 2 fiches (n° 22 et 23) : l'une est consacrée aux ordres de service, la seconde à l'association du maître d'ouvrage au suivi de l'exécution des travaux. Une fiche (n° 24) aborde également les **clauses communes sur le règlement des comptes dans les CCAG Travaux et Maîtrise d'œuvre**.

► Téléchargez les [fiches de la DAJ](#) (source : www.economie.gouv.fr/daj/cahiers-clauses-administratives-generales-et-techniques)

> www.lemoniteur.fr - 22/11/21

> SOCIAL

La FNTP a noué un **partenariat avec le CCCA-BTP** pour promouvoir et développer une politique de **formation professionnelle** adaptée aux métiers des Travaux publics et à leurs évolutions environnementales, technologiques et numériques. Concrètement, **des études spécifiques** seront menées pour mesurer l'impact des transitions écologique et numérique sur les **besoins des entreprises en compétences et qualifications**. L'identification des métiers et filières de formation associées devraient faire l'objet d'une campagne de promotion. L'identification des **jeunes souhaitant s'orienter dans cette branche via l'apprentissage** devrait également permettre de faciliter la tâche des recruteurs. Les deux organismes prévoient également de lancer des **Appels À Projets (AAP)** pour encourager l'innovation dans les formations professionnelles. Des " *hackathons* " et des webconférences sont également envisagés. Parallèlement, **les formateurs** pourront être accompagnés dans le cadre de parcours spécifiques. Autres dispositifs envisagés : la création d'interfaces destinées à la formation des apprentis, l'animation de réseaux par métiers, la mise à disposition de ressources et de séminaires pédagogiques, etc. Des **certifications professionnelles** seront également déployées et les **partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle** renforcés.

www.constructioncayola.com - 1^{er}/11/21

Pour **lutter contre la fraude au travail détaché**, les inspecteurs du travail ont effectué des contrôles auprès de **67 entreprises des secteurs agricoles et de la construction**. Trois séries de contrôles ont été réalisés conjointement avec leurs homologues bulgares, espagnols et italiens entre mi-septembre et mi-octobre 2021. Dans le BTP, ils ont porté sur " *le chantier du tunnel ferroviaire Lyon-Turin en Savoie* " et sur " *plus de 500 salariés, dont une part de travailleurs détachés* ". Les inspections ont particulièrement été attentives à la " *légalité des contrats de travail, des règles de détachement et d'intérim* " ainsi qu'aux " *règles de sécurité* " et aux " *conditions d'hébergement des travailleurs* ". Plusieurs infractions ont été établies, tels que " *du prêt illicite de main-d'oeuvre, l'emploi d'étrangers sans-titres, des rémunérations inférieures aux minimums légaux* " ou encore " *des conditions de logement indignes* ".

> www.batiactu.com - 8/11/21

> ENERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Dans le cadre de l'**Appel À Projet (AAP) " Efficacité énergétique et décarbonation des procédés "**, **28 nouveaux projets** ont été retenus. Pilotés par l'**Ademe**, ils bénéficieront d'**une enveloppe globale de 689 M€**, dont 133 M€ d'aides de l'État. La mise en œuvre de ces nouveaux projets permettra une réduction supplémentaire des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 1,1 MtCO₂eq/an, soit 22% en moyenne des émissions des sites concernés. À ce stade, le plan France Relance soutient 141 projets participant à la décarbonation de l'industrie.

► Pour découvrir les sites concernés, accédez au [dossier de presse](#) (source : https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne)

> [Contexte - 22/11/21](#)

Dans le cadre du **Projet de Loi de Finances (PLF) 2022**, le gouvernement a déposé un **amendement** qui prévoit que les maîtres d'ouvrage publics pourront déroger au Code de la commande publique, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, pour les **Contrats de Performance Énergétique (CPE)** concernant la rénovation énergétique d'un ou plusieurs bâtiments. Les **CPE à paiement différé** compléteront ainsi les outils contractuels disponibles pour accélérer la rénovation énergétique du parc tertiaire public. Le gouvernement présentera au Parlement un rapport d'évaluation de la mesure d'ici 3 ans, afin de décider de son éventuelle pérennisation.

► Téléchargez l'[amendement II-3526 au PLF 2022](#) (source : www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/4482C/AN/3526)

> www.actu-environnement.com – 12/11/21

Depuis 4 ans, **la start up Beeldi**, spécialisée dans les **audits techniques des bâtiments**, collecte des données sur plus de 6 000 sites tertiaires (soit près de 10 millions de m²), répartis sur l'ensemble du territoire. Elles concernent les équipements techniques : **chaudières, radiateurs, climatiseurs, éclairage...** Nouvellement créé, **le Beeldi Lab** est dédié à la réalisation d'études qui permettront de mieux apprécier et caractériser le parc tertiaire français et d'identifier les points d'amélioration permettant de résorber la vétusté des installations techniques, les non conformités, les risques en termes de sécurité ainsi que les leviers de performance énergétique. De quoi établir des indicateurs globaux utiles aux gestionnaires immobiliers pour évaluer leur performance par rapport au marché. **Une première étude** est parue en octobre dernier : elle repose sur l'analyse des données de plus de 5 100 bâtiments tertiaires (6,8 millions de m²) et de 26 000 équipements. Plus de la moitié se situe en Ile-de-France. Le panel de bâtiments étudiés se compose de 146 édifices de plus de 10 000 m² (2,9%), de 646 de 1 000 m² (12,6%) et de 4320 de moins de 1 000 m² (84,5%), soit au total un parc de 6,8 millions de m². " *De cette enquête, il ressort que le parc tertiaire français présente des carences importantes, en matière environnementale ou de sécurité, malgré quelques motifs de satisfaction* " relève **Kevin Le Port, Directeur général de Beeldi**. En moyenne, l'étude révèle au moins 5 défauts critiques pour 10 000 m² : risques électriques (mise à la terre défectueuse, fils électriques mal isolés, etc.), de chute, risque chimique. Sur les **1327 chaudières analysées**, dont un tiers a plus de 20 ans, 78,2 % fonctionnent au gaz et **11,7 % fonctionnent encore au fioul. Plus des trois quarts (77%) des systèmes de climatisation** utilisent des fluides frigorigènes qui seront interdits d'ici 2025. Sur les 3 471 équipements contenant des fluides frigorigènes, **77% contiennent du R410 A**, particulièrement nocif pour la couche d'ozone. Parmi les signes encourageants, **la transition vers l'éclairage LED et les systèmes d'éclairage intelligents** se développe. Les LED représentent 47 % des technologies d'éclairage du tertiaire en France, et les systèmes intelligents 55% des éclairages des zones de passages. **Les pompes à chaleur représentent 20% du parc de chauffage, et la GTB équipe 10% des bâtiments visés par le décret BACS.**

► Téléchargez la [présentation de l'étude](#) (source : <https://beeldi.com/publications>)

> **CFP – Novembre 2021**

Le gouvernement a signé un **avenant au contrat stratégique de filière " Nouveaux systèmes énergétiques "** pour la période 2021-2023. Son objectif consiste à développer l'industrie française et les emplois du secteur tout en accélérant la transition énergétique. Pour ce faire, il souhaite valoriser les gisements d'**économie d'énergie dans le bâtiment ou l'industrie**, le développement des **réseaux de chauffage urbains** alimentés par des énergies vertes locales et le **pilotage des consommations** grâce au numérique. Cet avenant introduit de nouvelles priorités : développement du captage, stockage et valorisation du CO₂, déploiement des réseaux de chaleur renouvelable, cybersécurité et renforcement de la présence européenne. Le contrat de filière précise les engagements des différents intervenants (État, industriels et organisations syndicales) et intègre les problématiques d'**évolution des compétences et des métiers**. La filière réunit l'ensemble des industriels de la transition énergétique et représente plus de 210 000 emplois en France (CA France de 40 Mds €).

► Téléchargez le [dossier de presse](#) du 4/11/2021 (source : www.ecologie.gouv.fr)

> **Contexte – 5/11/21 - Enerpresse – 9/11/21**

InfraNum et le Cerema ont conclu un partenariat pour développer des offres " smart " adaptées aux territoires de taille moyenne. Cette coopération s'inscrit dans le cadre du **programme CAPAcities** conçu par le Cerema et Chronos et co-piloté par l'Ademe. Elle consistera à **expérimenter durant un an des usages associés à la transition écologique et énergétique dans " quatre à cinq territoires de 50.000 à 150.000 habitants "**. Ils seront choisis au sein des communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats de communes. " *Leurs retours d'expérience vont nous permettre de déterminer un business model avec des standards duplicables* ", indique **Etienne Dugas, Président d'InfraNum**. Le partenariat doit permettre de " *rapprocher une offre proposée par un acteur privé et non encore mature, avec les enjeux que rencontrent les territoires ; l'ensemble reposant sur l'exploration et la valorisation des données territoriales, mises au service de la transition écologique* ".

> www.banquedesterritoires.fr – 22/11/21 – www.lemoniteur.fr – 16/11/21

Depuis le 21 octobre, les **producteurs d'énergies renouvelables de plus de 250 kVA** disposent de l'**Offre de Raccordement Intelligente (ORI) HTA d'Enedis**. Après avoir été testée en région Pays de la Loire dans le cadre de Smart Grid Vendée, elle vient d'être généralisée. Cette offre alternative à modulation de puissance permet aux producteurs de se dispenser de certains travaux de raccordement, moyennant quoi ils sont susceptibles d'absorber une flexibilité fixée à 5 % maximum de l'énergie produite, via des écrêtements ponctuels. Ils doivent également pouvoir constamment garantir la possibilité d'injecter au moins 70 % de la puissance de raccordement demandée. Cette offre cible " *environ 50 MW d'installations de production par an* " indique Enedis.

> **Enerpresse – 17/11/21**

Lancé le 27 octobre dernier, l'**Appel À Projets (AAP) " Territoires intelligents et durables "** s'inscrit dans le cadre du **4^{ème} Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et du plan de relance**. Ouvert jusqu'au 7 septembre 2022, il est doté de 30 M€. Il s'adresse en particulier aux collectivités, syndicats mixtes ou intercommunaux. Il permettra de faire émerger des modèles économiques, de gouvernance et des outils d'évaluation appliqués aux territoires intelligents. Il vise également à encourager le déploiement de solutions basées sur l'exploitation des données et à structurer un réseau d'acteurs en encourageant les retours d'expérience, la diffusion des bonnes pratiques et la création de méthodologies. Les lauréats obtiendront un soutien financier pour les dépenses de R&D. En complément, **la Banque des territoires** qui pilote cet AAP mobilisera également ses outils de financement (prêts et fonds propres).

► Téléchargez le [dossier de candidature à l'AAP](#) (source : <https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>)

> zepros.fr – 1^{er}/11/21

Pour accélérer le déploiement du **photovoltaïque**, le **ministère de la Transition écologique** prévoit notamment de simplifier les procédures administratives " **pour les projets présentant le moins d'impact en termes d'occupation des sols** ". Un **projet de décret " relatif à l'évaluation environnementale des projets photovoltaïques "** était soumis à la consultation du public. Il permettrait de relever les seuils à partir desquels des projets d'installations photovoltaïques doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, systématique ou au cas par cas. **Les installations sur constructions existantes et sur les ombrières de parking ne sont pas concernées** " *en raison de leur faible impact environnemental supplémentaire par rapport aux constructions sur lesquelles elles s'installent.* "

Téléchargez le [projet de décret](#) (source : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>)

> www.genieclimatique.fr - 12/11/21

EN RÉGIONS

PACA. La Métropole Aix-Marseille-Provence a signé un nouveau **contrat de concession** qui la lie à **Enedis** pour une durée de 30 ans. La modernisation du réseau de distribution reposera sur le **renouvellement de 200 km de lignes durant 5 ans**. Un objectif de **temps de coupure annuel moyen par client de 30 minutes** a été fixé. Le contrat prévoit également un accompagnement du gestionnaire de réseau pour les projets de tramways et de réhabilitation du centre-ville. **Enedis devra investir 55,1 M€ entre 2021 et 2025** en coordonnant ses chantiers avec ceux de la métropole. **Une convention cadre** a également été signée avec le **Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches du Rhône (SMED 13)** comprenant à la clé la réalisation d'un schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, la cartographie des réseaux, le partage des données pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et l'intégration de l'électricité verte produite localement.

> www.lemoniteur.fr – 19/11/21

EN EUROPE

Près de la moitié de la hausse de l'indice des prix constatée dans l'Union européenne (4,1 % en octobre 2021 sur un an), s'explique par la **flambée des prix de l'énergie**. Pour en limiter les effets, **le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire** a fait trois propositions " *de long terme* " au **Conseil Économie et Finances de l'Union européenne**. Il propose d'instaurer un " *stabilisateur automatique de prix qui permette de transférer les gains que peut faire un producteur sur le prix de l'énergie vers le fournisseur, et que le fournisseur répercute ensuite ces gains vers le consommateur* " (particulier ou entreprise). Le développement de **contrats bas carbone de long terme (5 à 10 ans)** pour les entreprises permettrait également de stabiliser les prix pour les gros consommateurs. Il envisage enfin que les offres d'électricité à prix fixes deviennent obligatoires dans le cadre de contrats de fourniture. L'Espagne, la Grèce et la République tchèque soutiennent ces propositions. Le **régulateur européen de l'énergie (ACER)** doit également présenter un rapport sur des pistes de réforme du marché de l'énergie en avril prochain.

> [AEF – 8/11/21](#) – [Enerpresse](#) – [Les Echos](#) – 10/11/21

Allemagne – Belgique - Pays-Bas – Suisse. Un rapport du Conseil fédéral suisse estime qu'il serait possible de **produire 101 GWh d'électricité** chaque année en équipant de panneaux photovoltaïques **les parois anti-bruit le long des routes nationales et des voies ferrées helvétiques**. Néanmoins, le surcoût lié au raccordement de l'installation au point de connexion reste dissuasif. **Aux Pays-Bas**, un mur anti-bruit de 400 m de long fournit de quoi alimenter en électricité 60 foyers. Au niveau européen, le **projet Rolling Solar**, vise à encourager l'équipement d'infrastructures routières de panneaux photovoltaïques en améliorant les technologies mises en œuvre. Trois sortes de cellules solaires font l'objet d'expérimentations. " *Nous testons de nouveaux panneaux et notre principal objectif, c'est de réduire les coûts* " indique **Stijn Verkuilen, responsable de l'innovation** au sein de l'entreprise Heijmans, partenaire de l'initiative. Le projet s'élève à 5,7 M€ dont près de la moitié est pris en charge par l'Union européenne. Une vingtaine de partenaires industriels et laboratoires de trois pays participent au projet. L'institut de recherche Solliance d'Eindhoven développe des cellules photovoltaïques à couche mince et flexibles en silicium et cadmium sur différents supports avec l'objectif de passer du " *sur-mesure* " à la production de masse. Le projet soulève également des questions en termes juridiques et économiques : " *qui est le propriétaire de l'énergie que l'on produit ? Si l'on installe des panneaux le long des routes, qui fera la maintenance si un véhicule les percute ?* " s'interroge **Michaël Daenen, professeur de l'Université de Hasselt** (Belgique).

> [Enerpresse](#) – 10/11/21 – [Euronews](#) – 8/11/21

Royaume-Uni. Le gouvernement britannique souhaite **rendre obligatoire l'installation d'un point de recharge pour véhicule électrique dans les nouvelles constructions et lors de "rénovations majeures"**, dès l'an prochain. Il escompte ainsi déployer 145 000 points de charge supplémentaires par an.

> [Le Figaro](#) – 22/11/21

> Btp

Dans sa dernière **note trimestrielle de conjoncture**, la **Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)** observe que **l'activité reste inférieure à son niveau d'avant crise**, " *avec une baisse de 12,4 % des travaux réalisés par rapport au 3^{ème} trimestre 2019* ". Depuis le début de l'année, l'activité accuse un recul de 2,9 % par rapport à 2019. La FNTP constate **une "atonie de la commande"** et souligne en particulier la faiblesse des marchés conclus en septembre, en repli de 17 % sur un an et de 12,2 % par rapport à 2019. Les commandes ont chuté de 5,4 % et de 18,7 % par rapport à 2020 et 2019. " **Les menaces inflationnistes** " pèsent sur l'activité. " *La hausse des coûts de production ne cesse de s'accroître comme en témoigne l'index TPO1 qui s'établit à fin juillet en hausse de 5,5 % par rapport à l'an dernier et de 3,3 % en cumul depuis le début d'année. Cette tendance inflationniste se renforce donc et pèse sur la réalisation des chantiers* ", constate la FNTP. Les heures travaillées sont en baisse de 2,6 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2021 et de 12,8 % par rapport au 3^{ème} trimestre 2019. Une situation qui touche davantage les intérimaires (- 41%) que les ouvriers permanents (-2,2 %).

► Téléchargez la [note de conjoncture du 3^{ème} trimestre 2021 de la FNTP](#) (source : www.fnpt.fr/data/conjoncture)

> www.lemoniteur.fr – 8/11/21

Dans un communiqué, **le ministère de la Transition écologique** a annoncé le **report d'un an de l'entrée en vigueur de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** pour le secteur du bâtiment. Cette nouvelle filière, destinée au recyclage des déchets issus des produits et matériaux du bâtiment entrera en vigueur " *au plus tard le 1^{er} janvier 2023* ". La mise en place de la filière REP s'effectuera en 2022 de telle sorte que " *les éco-organismes agréés puissent établir les conventionnements avec les collectivités et acteurs privés de la gestion des déchets de construction* ", a indiqué le ministère. D'ici la fin 2021, le gouvernement publiera **un futur décret** pour préciser " *les règles et principes de cette nouvelle filière* ".

> www.batiweb.com – www.actu-environnement.com - 18/11/21